



Newsletter /Compliance



Bienvenue dans notre dernière édition de la newsletter sur la compliance. Chaque mois, nous nous engageons à vous apporter des informations essentielles et des mises à jour en matière de lutte contre la corruption, intelligence artificielle, ou encore de devoir de vigilance. Dans cette édition, nous explorons les dernières tendances, partageons des conseils pratiques, et vous tenons informés des évolutions réglementaires qui pourraient impacter votre activité. Bonne lecture !

SAVE THE DATE

Le 9 février dernier, le Conseil de l'Union européenne a décidé de reporter le vote de la directive européenne sur le devoir de vigilance (CS3D), en l'absence de consensus entre les Etats membres. A cette occasion, Emmanuel Daoud et Dalia Boudjellal animeront un Webinaire intitulé « **Quel avenir pour le devoir de vigilance européen ?** », l'occasion d'aborder les suites de ce report, les liens avec la directive CSRD déjà transposée en droit français, et les défis auxquels les entreprises devront faire face dans les mois à venir. Vous pouvez vous inscrire [ici](#)

Anti-corruption : Publication de l'indice de Perception de la Corruption 2023

Le rapport 2023 de Transparency International sur l'Indice de Perception de la Corruption révèle que la France stagne en matière de lutte contre la corruption, principalement en raison de l'absence d'exemplarité du pouvoir exécutif et du manque d'indépendance de l'autorité judiciaire. Malgré certaines réformes, la France, classée 20ème, n'a pas progressé significativement depuis dix ans. Cette stagnation est attribuée au manque de politique publique cohérente et efficace contre la corruption, à l'affaiblissement des systèmes judiciaires, et à l'insuffisance des moyens alloués à la délinquance économique et financière. La palme des pays les moins corrompus revient comme souvent au Danemark, la Finlande et à la Nouvelle-Zélande.

Travail forcé : Le Conseil de l'UE adopte sa position sur l'interdiction des produits issus du travail forcé

Le 26 janvier, le Conseil de l'UE a franchi une étape importante en adoptant un mandat de négociation avec le Parlement européen concernant le règlement sur le travail forcé. Ces discussions en trilogue, entamées fin janvier, sont cruciales et se poursuivront avec des discussions techniques en février, avant un trilogue politique majeur prévu le 4 mars. L'objectif principal de ce règlement est d'interdire l'accès au marché européen des produits soupçonnés d'être issus du travail forcé. Pour établir la priorité des saisies d'importations, le règlement s'appuiera sur des critères clés : le développement d'un portail unique de l'UE sur le travail forcé, l'évaluation de l'ampleur et de la gravité du travail forcé, et l'impact des produits suspects sur les marchés ou l'économie de l'UE, en particulier s'ils sont vendus dans au moins trois États membres ou s'ils sont essentiels à l'économie ou à l'infrastructure de l'UE.

Droits humains : L'IHRB publie un rapport sur les 10 principaux enjeux en matière de droits humains pour 2024

L'*Institute for Human Rights and Business* (IHRB) a publié le 10 décembre 2023, un rapport intitulé "*Top 10 Business & Human Rights Issues 2024*". Le document met l'accent sur la protection des travailleurs de l'agriculture et des petits exploitants, le renforcement collectif dans les usines avec l'évolution technologique, l'adaptation des espaces de travail aux demandes de flexibilité des employés, l'équilibre entre liberté d'expression et lutte contre les propos haineux en ligne, l'apprentissage des erreurs dans l'exploitation minière, la protection des droits dans l'économie océanique durable, l'établissement de normes pour les industries spatiales naissantes, la promotion d'infrastructures urbaines intelligentes et inclusives, la protection des droits des travailleurs migrants et l'élaboration de stratégies pour inverser la perte de nature et ses impacts sur les droits de l'homme.

Intelligence artificielle : L'UE en passe d'adopter une législation pionnière en la matière

Les pays membres de l'UE ont unanimement approuvé un nouveau projet de règlement régissant l'usage de l'intelligence artificielle, marquant un jalon crucial dans l'approche réglementaire de cette technologie en pleine expansion. Cette législation, la première du genre, établit des normes éthiques et de transparence pour l'utilisation de l'IA, tout en veillant à la protection des droits fondamentaux et à la prévention des abus potentiels. Le 17 janvier dernier, António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, **avait déjà exprimé ses préoccupations** sur le sujet lors du forum de Davos, en appelant à une coopération internationale pour encadrer le développement et l'utilisation de l'IA. Le texte européen interdit certains usages de l'IA, notamment les systèmes de notation citoyenne et de manipulation comportementale, ainsi que l'identification biométrique à distance dans les espaces publics, sauf pour des raisons de sécurité telles que la lutte contre le terrorisme. Les systèmes d'IA considérés comme « à haut risque » dans des domaines tels que la santé, les infrastructures critiques, l'éducation ou les ressources humaines, devront respecter des règles strictes, incluant la supervision humaine, la transparence technique et la gestion des risques liés aux biais et discriminations. Le texte, qui doit encore être voté par le Parlement dans les semaines à venir, entrerait en vigueur en 2025.

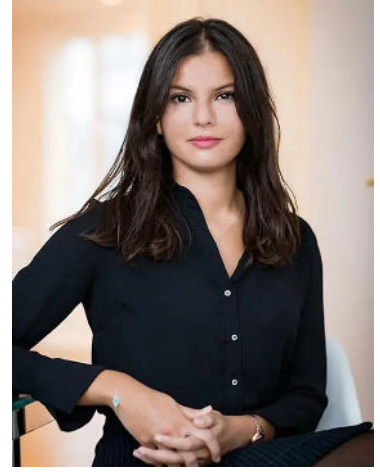
Devoir de vigilance et climat : La banque ING assignée aux Pays-Bas pour manquement à son devoir de vigilance climatique

L'antenne néerlandaise de l'ONG Les Amis de la Terre a annoncé avoir assigné la banque ING pour manquement à son devoir de vigilance (« *duty of care* ») dans la prévention des risques liés au changement climatique. L'objectif est de pousser ING à adopter une approche plus durable et respectueuse de l'environnement dans ses activités financières, s'agissant en particulier des divers placements et investissements financiers réalisés par la banque. L'ONG indique que **la jurisprudence Shell** établit que les grandes entreprises ont la responsabilité individuelle d'aligner leur politique sur l'Accord de Paris. Cette démarche met également en garde d'autres entreprises polluantes, indiquant que d'autres poursuites pourraient être intentées pour garantir le respect des engagements climatiques.

Retrouvez toutes nos brèves, infos et newsletters sur notre [site internet](#) et sur [LinkedIn](#).



Emmanuel DAOUD
Avocat associé



Dalia BOUDJELLAL
Avocate Counsel

*Vous recevez ce message car notre cabinet vous considère comme intéressé(e)
par l'actualité qu'il publie.
Vous pouvez vous désabonner à tout moment en cliquant sur le lien prévu à cet effet.*



9 rue Boissy d'Anglas - 75008 - Paris
+33 (0)1 55 27 93 93



[Se désabonner](#)